

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 49

chargée de l'examen de la motion Miauton, Gendre, Wyssa et consorts : « Rendre Lausanne plus riche »

Présidence :	M.	Stéphane Wyssa, Libéral-Radical
Membres présents:	M.	Philippe Miauton, Libéral-Radical
	M.	Louis Dana, Socialiste (remplace Gianni-John Schneider)
	M.	Philippe Mivelaz, Socialiste
	M.	Quentin Beausire, Socialiste (remplace Pedro Martin)
	M.	Robert Jooste, Socialiste (remplace Benoît Gaillard)
	M.	Xavier Company, Les Verts
	M ^{me}	Sara Gnoni, Les Verts
	M.	Alain Hubler, Ensemble à Gauche (remplace Hadrien Buclin)
	M.	Philipp Stauber, Libéral-conservateur
	M.	Jean-Christophe Birchler, Le Centre
	M ^{me}	Anita Messere, UDC
Pour l'Administration :	M.	Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Sécurité et économie
	M	Emmanuel Bourquin, chef du Service des finances
	M ^{me}	Florence Nicollier, cheffe du Service de l'économie
Notes de séance :	M ^{me}	Géraldine Gimmi, assistante au Service de l'économie

Lieu : Salle de conférence 368, Port-Franc 18 à Lausanne

Date : mardi 11 avril 2017

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 17 h 10

Le motionnaire principal explique le dépôt de cette motion par le fait que Lausanne se trouve être la capitale du Canton, ce qui génère pour elle une série de dépenses supplémentaires liées au développement culturel et sportif. A cela s'ajoute une situation d'endettement de la Ville qui pèse sur sa gestion et ses investissements, malgré une gestion qui permet une certaine stabilité. Il précise que tous les partis se rejoignent sur le fait qu'il y a des dépenses à faire ou des volontés de ne pas couper dans certaines politiques.

La motion propose, selon les motionnaires toujours, une vision positive de la problématique des dépenses et des investissements. Cette vision cherche à trouver pour la Ville des rentrées supplémentaires. Celles-ci permettraient de continuer sa politique d'investissement. La motion est large et demande à la Municipalité de chercher comment augmenter les revenus par rapport aux personnes physiques et morales, puis de se pencher sur la question du tourisme. Elle demande à la Municipalité de construire cette stratégie, de réfléchir, de trouver des solutions en prenant exemple sur d'autres grandes villes. Ceci sans élément contraignant ni demandes particulières et en laissant toute liberté à la Municipalité de trouver des pistes.

Conseil communal de Lausanne

La seconde demande de cette motion est d'avoir une présentation lors de chaque budget des objectifs qui vont être posés et d'expliquer comment ils vont être atteints.

La discussion débute sur la question de la forme de la motion. Pour certains commissaires, la motion devrait, soit demander à la Municipalité de présenter une étude, soit un projet de décision. En l'espèce et selon les explications, le but est de demander à la Municipalité de construire une stratégie d'actions, ce qui serait plutôt l'objet d'un postulat, vu son aspect non contraignant. Pour d'autres, cette motion devrait être une interpellation, puisque c'est plutôt une question posée à la Municipalité.

Les motionnaires proposent donc de transformer leur motion en postulat. Celui-ci demande selon eux un plan stratégique présentant divers éléments, dont les mesures que la Municipalité entend prendre, et la façon dont elle entend en informer. La suite de la discussion porte donc sur un postulat.

Certaines voix proposent qu'afin d'attirer des contribuables aisés, il faille développer des appartements de haut standing et des PPE. D'autres craignent que cela se fasse au détriment de la mixité et que la Ville soit obligée de changer sa politique du logement pour répondre à cette motion et par conséquent mette la priorité sur les logements à loyers élevés, pour des futurs contribuables aisés.

Deux autres craintes sont principalement évoquées par les commissaires, liées aux personnes physiques et aux personnes morales.

En ce qui concerne les personnes physiques, le rendement des contribuables moins aisés est plus élevé au mètre-carré que les contribuables très fortunés qui utilisent plus d'espace, ce qui génère des problèmes de rendement du terrain. L'aspect écologique est également régulièrement abordé. Il est rendu attentif que les contribuables les plus aisés ont un plus fort taux de motorisation que les contribuables plus modestes, ce qui risque d'avoir un impact sur la circulation automobile en Ville.

Sur l'aspect des entreprises, certains pensent que la volonté de la Ville ne doit pas être d'attirer de nouvelles entreprises, mais un soutien aux PME locales pour qu'elles puissent se développer au sein de la Ville et s'intégrer dans le tissu duquel elles font partie. Il est aussi évoqué de ne pas attirer des entreprises qui pourraient avoir des effets néfastes sur l'environnement à Lausanne. Il est relevé qu'un point important sur lequel nous pouvons avoir un effet pour garder les entreprises sur la commune est l'aménagement du territoire.

Les motionnaires comprennent ces craintes mais expliquent qu'il n'y a pas besoin que ce soit des personnes aisées mais également des personnes de la classe moyenne. Au niveau des entreprises, il est expliqué que cela apportera des emplois qui profiteront à toutes les classes de population en Ville de Lausanne. La Ville ne crée aujourd'hui pas les conditions cadres pour faire venir ou garder les entrepreneurs alors que le but serait de garder les entreprises sur sol lausannois et surtout éviter leur départ. Ceci passe aussi, selon eux, par une fiscalité qui reste attractive.

La Municipalité explique que quant à elle qu'elle ne se prononce pas sur le fond au stade de la prise en considération, sauf en cas de problème déterminant. Ce que peut avancer à ce stade M. Hildbrand, c'est que les rentrées fiscales sont en augmentation et les diminutions sont liées au taux. La courbe de paiement par les entreprises n'est pas régulière, ni stable en fonction de la taille de l'entreprise ou du chiffre d'affaires. Pour les revenus fiscaux des personnes physiques, la prévisibilité est par contre très bonne.

Les motionnaires précisent encore pour terminer que ce postulat visait à faire travailler les différentes Directions ensemble pour trouver des mesures d'amélioration des recettes et non des dépenses. Mais ils souhaitent également que la Municipalité informe le Conseil communal de ce qui est fait, sans donner toute la stratégie pour éviter la concurrence inter-villes.

Conseil communal de Lausanne

Conclusion(s) de la commission

La commission recommande au Conseil la prise en compte de ce postulat par huit voix contre une et trois abstentions.

Lausanne, le 25 septembre 2017

Le rapporteur :
Stéphane Wyssa

